

Publié le 31/01/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES****VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
16.01.2025
Date d'affichage
16.01.2025

Nombre de conseillers :
Présents 32
Titulaires 30
Suppléants 2
Pouvoirs 8
Votants 40

Quorum 23

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Jacques-Yves OUIIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE, Laurence MAUREY, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, M. Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Daniel BUISSON, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Mme Céline LEGRIGEOIS, MM. Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Gilbert GEMY), M. Thomas LEROY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Ann BAUGAS, Nathaly MONROCC (pouvoir à Régine ENEE), Florence SERANDOUR (pouvoir à Didier LEMONNIER), MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO (pouvoir à Daniel BUISSON), Christel POIROT (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER).

Absents: MM. Eric DUVAL, William HERFORT et Stéphane CASTEL.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra LEPINAY

Délibération n° 2025 / 14**Objet : Transition énergétique – Reconduction du dispositif Soleil 14 : cadastre solaire et accompagnement des projets solaires**

Le SDEC ENERGIE et les 16 intercommunalités du Calvados ont mis en place le service public solaire – Soleil 14, dans le cadre de la Commission consultative pour la transition énergétique, en vue de favoriser le développement de l'énergie solaire. En service depuis le 1^{er} novembre 2019, il comporte :

- Une plateforme de cadastre solaire sur internet permettant de simuler un projet solaire sur l'ensemble des bâtiments du département,
- Un accompagnement personnalisé des porteurs de projets solaires apporté par des conseillers locaux.

La réalisation et l'hébergement du cadastre solaire sont assurés par la société CYTHELIA dans le cadre d'un marché public porté par le SDEC ENERGIE.

Le conseil aux porteurs de projets est assuré depuis le 1^{er} mars 2021 par Biomasse Normandie pour les particuliers, la Chambre d'agriculture pour les agriculteurs, Caen la Mer et le SDEC ENERGIE pour les collectivités et Biomasse Normandie et le SDEC ENERGIE pour les entreprises. Des conventions avec la Chambre d'agriculture et Biomasse Normandie ont été conclues par le SDEC ENERGIE pour la mise en œuvre de ce conseil.

Ce dispositif et son financement s'appuient sur des conventions 2022-2025

entre le SDEC ENERGIE et les 16 EPCI du Calvados qui s'achèveront en février 2025, cette convention étant renouvelable par avenant conformément à son article 8.

Les conclusions du bilan réalisé du dispositif sont les suivantes :

- Une bonne fréquentation du cadastre solaire (6400 connexions sur les 12 derniers mois), malgré des disparités territoriales et une baisse de la fréquentation depuis mai 2024 (entre 300 et 500 connexions mensuelles),
- Une augmentation des demandes de conseil de particuliers auprès de Biomasse Normandie et une forte satisfaction des usagers sur le conseil apporté, mais une utilisation limitée du cadastre par les agriculteurs, entreprises et collectivités,
- Une baisse de la communication menée par les partenaires du dispositif depuis 18 mois et une communication très disparate selon les territoires,

Les évolutions du cadastre proposées par la société Cythelia offrant de nouvelles opportunités d'utilisation, particulièrement la fonctionnalité permettant la simulation d'un projet solaire sur un site non bâti (bâtiment à construire, ombrière de parking, centrale au sol...).

Le cadastre solaire est un outil qui concourt à :

- Atteindre les objectifs des PCAET,
- Répondre à la demande croissante de renseignements sur le solaire photovoltaïque et, à la marge, sur le solaire thermique,
- Sécuriser le parcours des particuliers, qui ont besoin d'être conseillés et rassurés.

Le contexte a un impact certain sur la nécessité de reconduire le dispositif Soleil 14 sur le Département du Calvados: la forte croissance du nombre d'installations solaires, la forte augmentation des prix de l'électricité, le fait que le solaire fasse toujours l'objet de nombreuses pratiques frauduleuses, l'obligation de solarisation des parkings, etc.

Le comité de pilotage du dispositif Soleil 14 du 11 octobre 2024, s'est positionné en faveur de son renouvellement, en le reconduisant pour une période de 3 ans (1^{er} mars 2025 – 1^{er} mars 2028), selon le scénario suivant :

- Maintien des principes généraux de fonctionnement du dispositif et de ses modalités de financement, soit un financement à parité selon la clé de répartition suivante :
 - 50 % SDEC ENERGIE
 - 50 % EPCI -> contribution égale de chacun des 16 EPCI
- Evolution du cadastre :
 - Mise à jour de la photo aérienne et des données d'irradiation associées
 - Ajout d'une fonctionnalité de modélisation d'une installation sur un site non bâti (futur bâtiment, ombrière, centrale au sol...)
- Renforcement du conseil de Biomasse Normandie :
 - 40 jours de conseil, au lieu de 32 actuellement
- Relance de la communication et lancement d'une campagne de communication en 2025 (*actions de communication complémentaires à prévoir par le SDEC ENERGIE et les EPCI sur leur budget propre*).

Le dispositif partenarial comprend les dépenses prévisionnelles suivantes :

Nature des dépenses	Montant (€ HT) pour 3 ans
Evolutions du cadastre solaire (Cythelia)	15 520 €
Maintenance et hébergement du cadastre (Cythelia)	7 200 €
Conseil Biomasse Normandie : 40 jours	53 280 €
Actions de communication communes	14 000 €
TOTAL	90 000 €

Ce budget prévisionnel est semblable à celui du dispositif 2022-2025. Le plan de financement du dispositif triennal proposé est le suivant :

- Contribution du SDEC ENERGIE = 45 000 € (50 %)
- Contribution des EPCI = 45 000 € (50 %), soit 2 800 €/EPCI (45 000 €/16)

Il est proposé au Conseil communautaire de reconduire l'engagement de Valès dunes dans le dispositif Soleil 14 selon les modalités décrites ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Donne son accord pour reconduire son engagement dans le dispositif Soleil 14 selon les modalités décrites ci-dessus,

↳ S'engage à voter les crédits nécessaires et à verser cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE,

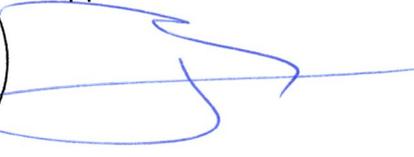
↳ Autorise M. le Président à signer l'avenant à la convention avec le SDEC ENERGIE et tout acte s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Alexandra LEPINAY




Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr